



STATISTIQUES ET INDICATEURS

# LES ENTRÉES EN FORMATION

## DES DEMANDEURS D'EMPLOI - 4ème Trimestre 2024



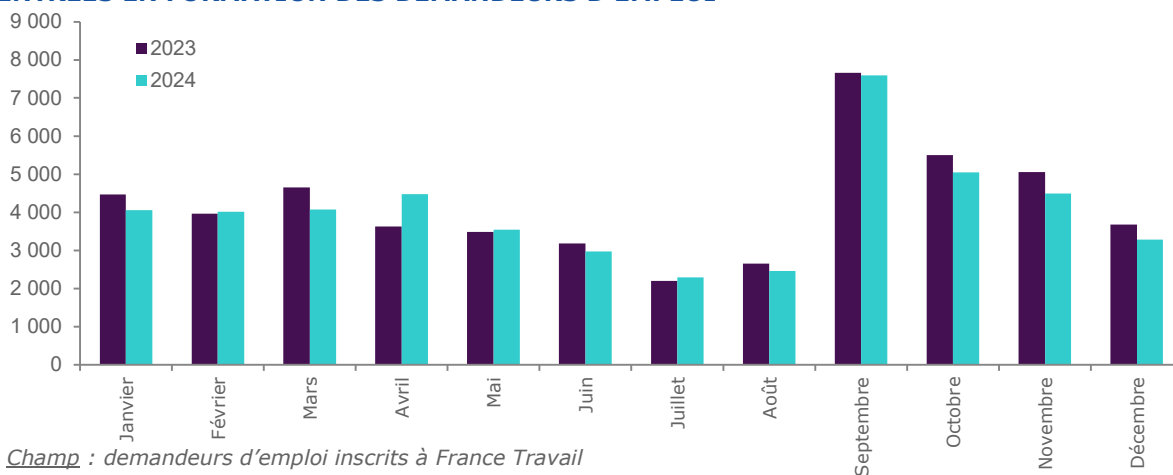
Au 4ème trimestre 2024, 12 832 entrées en formation de demandeurs d'emploi inscrits à France Travail ont été décomptées. Ce nombre d'entrées en formation baisse de -9,9% sur un an.

**12 832 entrées en formation au 4ème trimestre 2024, soit -9,9% par rapport au 4ème trimestre 2023.**

Entre octobre et fin décembre 2024, nous comptabilisons **12 832** entrées en formation de demandeurs d'emploi inscrits à France Travail, soit une baisse de **-9,9%** par rapport au même trimestre de l'année précédente.

Au niveau mensuel, une baisse est constatée sur les trois mois du trimestre par rapport à l'année précédente. En octobre la baisse est de -8,3%. Au mois de novembre la baisse s'accroît à -11,1%. En décembre le nombre d'entrées en formation se stabilise avec une baisse de -10,6%

**GRAPHIQUE 1 :**  
**ENTRÉES EN FORMATION DES DEMANDEURS D'EMPLOI**



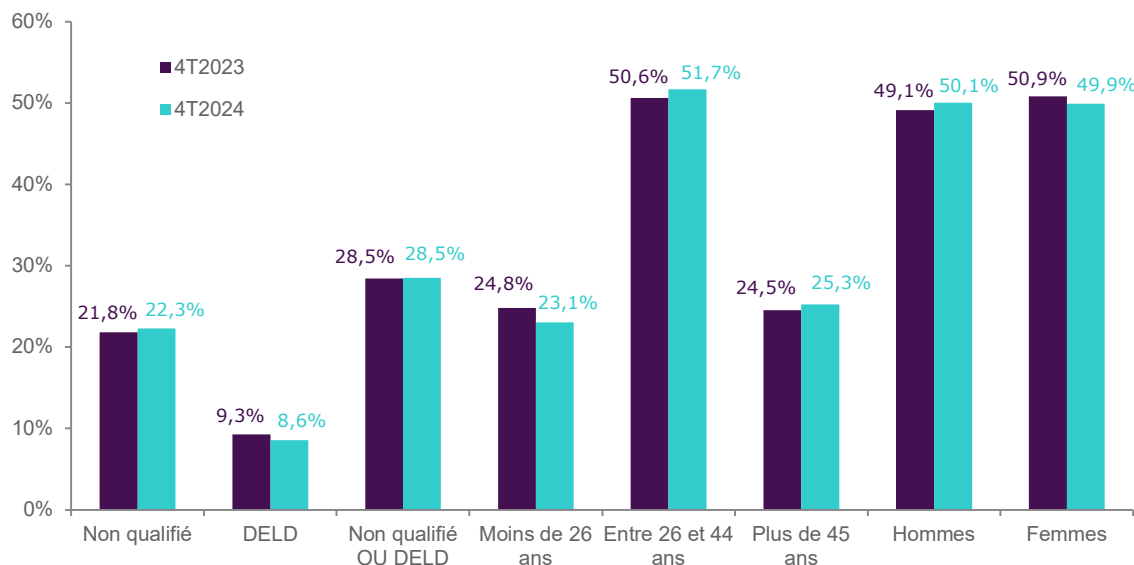
### Plus de la moitié des entrées en formation concerne les 26 - 44 ans

Tous les publics ne sont pas concernés par la baisse des entrées en formation. Les 26-44 ans (+1,1%) et les hommes (+0,9%) affichent les meilleures dynamiques.

La baisse la plus significative concerne les moins de 26 ans (-1,8%). Ces derniers représentent toutefois près d'un quart des entrées en formation (23,1%).

Plus de la moitié des entrées en formation concerne les 26 - 44 ans.

## GRAPHIQUE 2 : CARACTÉRISTIQUES DES DEMANDEURS D'EMPLOI ENTRÉS EN FORMATION



*Champ : demandeurs d'emploi inscrits à France Travail*

*Non qualifié : (niveau de formation inférieur à BEP,CAP ou égal à BEP,CAP mais sans diplôme obtenu)*

*DELD : demandeurs d'emploi de longue durée (au moins 12 mois en catégorie A au cours des 15 derniers mois précédant l'entrée en formation).*

*Non qualifié ou DELD : demandeurs d'emploi non qualifiés ou de longue durée.*

*Source : France Travail, fichier des entrées en formation.*

### En moyenne, l'entrée en formation des demandeurs d'emploi se fait huit mois après l'inscription à France Travail

Pour un quart des demandeurs d'emploi entrés en formation au quatrième trimestre 2024, cette entrée a lieu **un mois et demi après leur inscription** sur les listes de demandeurs d'emploi (Tableau 1).

La moitié des entrées en formation se produit après le quatrième mois qui suit l'inscription. Enfin, un quart des entrées en formation concerne des demandeurs d'emploi inscrits depuis plus de dix mois.

L'ancienneté d'inscription avant l'entrée en formation augmente avec l'âge. En moyenne, les demandeurs d'emploi de moins de 20 ans entrant en formation le font dans les trois mois après leur inscription; cette moyenne monte à près d'un an pour ceux âgés de 44 à 49 ans et atteint **497 jours** pour les demandeurs d'emploi âgés de 55 ans et plus.

A l'inverse, plus le demandeur d'emploi entré en formation est jeune, plus la durée du plan de formation est élevée, notamment pour les moins de 20 ans, où la durée moyenne de formation atteint **699 heures**. Elle diminue avec l'âge pour atteindre **410 heures** pour les 55 ans et plus.

La durée moyenne de formation est légèrement plus élevée pour les femmes (**555 heures**) par rapport aux hommes (**514 heures**).

**TABLEAU 1 :****ANCIENNETÉ AVANT L'ENTRÉE EN FORMATION ET DURÉE DE LA FORMATION SELON L'AGE ET LE SEXE**

Age à l'entrée	Ancienneté avant l'entrée en formation (en jours)				Durée prévue du plan de formation (en heures)			
	Moyenne	1er quartile	Médiane	3ème quartile	Moyenne	1er quartile	Médiane	3ème quartile
Moins de 20 ans	75	15	41	91	699	280	523	908
20-24 ans	149	22	66	183	575	216	399	811
25-29 ans	229	46	117	290	552	175	400	800
30-34 ans	265	48	137	320	549	189	420	819
35-39 ans	318	56	166	367	504	175	399	741
40-44 ans	343	63	168	391	516	175	399	766
45-49 ans	355	69	180	424	479	175	399	741
50-55 ans	394	82	200	456	498	210	420	721
55 ans et plus	497	109	240	573	410	120	328	581
Hommes	272	41	119	313	514	175	399	768
Femmes	276	45	131	328	555	189	400	800
Ensemble	274	43	125	321	536	182	400	791

*Champ* : demandeurs d'emploi inscrits à France Travail

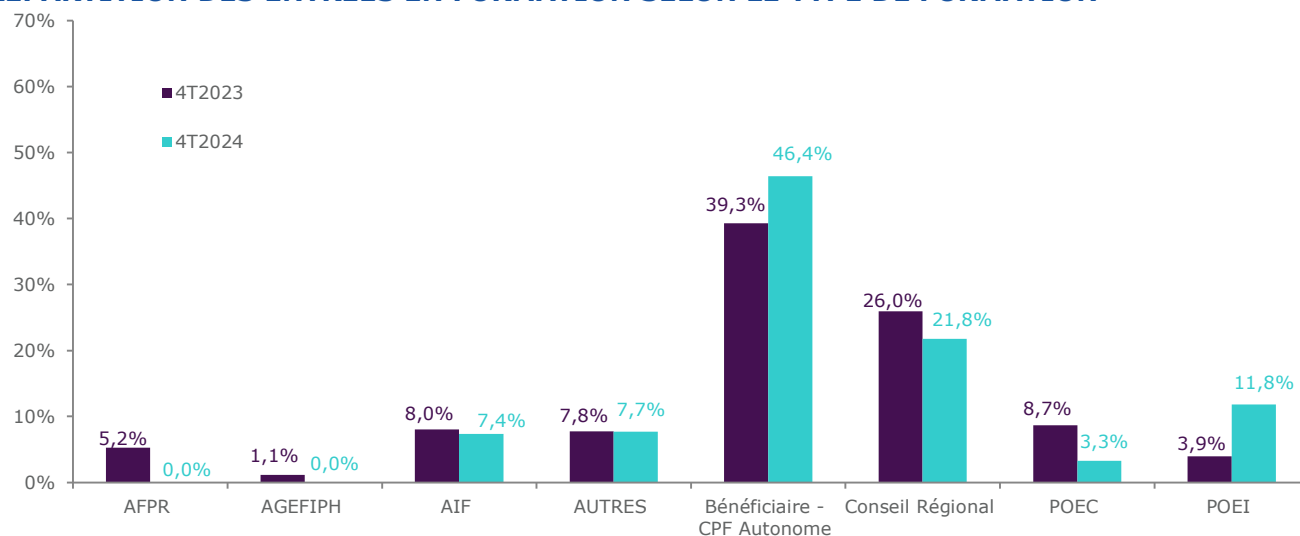
*Lecture* : l'ancienneté en inscription avant la formation est de 15 jours pour un quart des personnes âgées de moins de 20 ans, elle est supérieure à 41 jours pour la moitié. La durée de la formation est inférieure à 280 heures pour un quart des moins de 20 ans ; elle est supérieure à 523 heures pour la moitié

*Source* : France Travail, fichier des entrées en formation.

## Les formations financées par le bénéficiaire, notamment par le CPF autonome, représentent près d' 1 entrée en formation sur 2

Les formations financées par le bénéficiaire, notamment par le CPF autonome, représentent **46,4%** des entrées en formation. Elles sont en augmentation (+**7,1** points) par rapport au même trimestre de l'année précédente.

Les POEI représentent **11,8%** des formations. Suivent ensuite celles en AIF avec **7,4%** des formations.

**GRAPHIQUE 3 :****RÉPARTITION DES ENTRÉES EN FORMATION SELON LE TYPE DE FORMATION**

*Champ* : demandeurs d'emploi inscrits à France Travail.

*Source* : France Travail, fichier des entrées en formation.

## Deux champs de formation regroupent plus du tiers des entrées en formation des demandeurs d'emploi

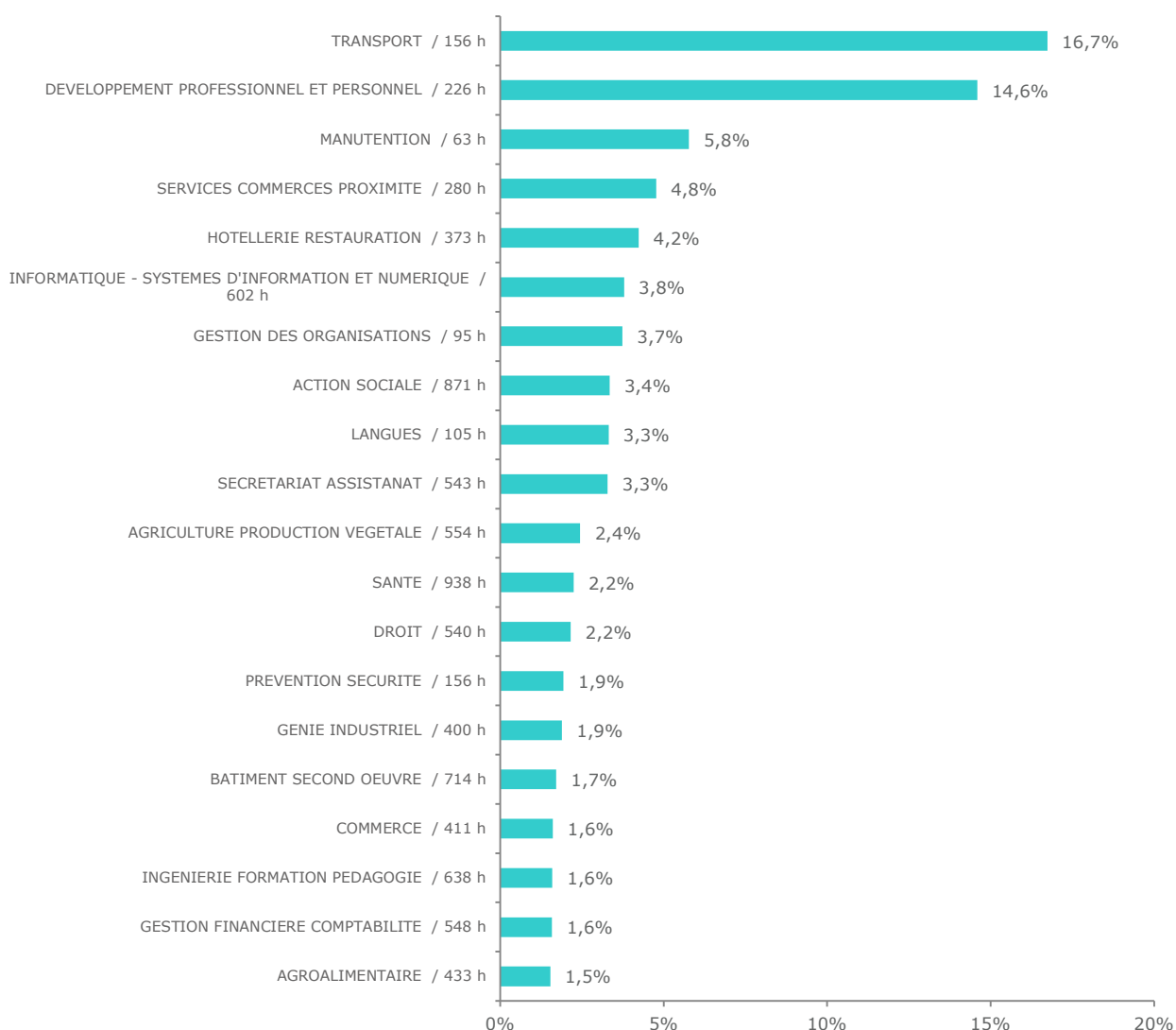
Vingt champs de formation regroupent **82,3%** des entrées en formation (*graphique 4*). Plus **d'un tiers** d'entre elles sont concentrées dans deux champs de formation : le transport (**16,7%**) et le développement personnel et professionnel (**14,6%**).

Il existe une très forte variation dans les durées moyennes de formation en fonction des champs de formation, allant de **63 heures** pour les formations sur la manutention à **938 heures** pour les formations de la santé.

Parmi les autres formations importantes en termes de volume d'heures, nous pouvons identifier les formations relatives à l'action sociale ou le bâtiment second oeuvre.

### GRAPHIQUE 4 :

#### PART ET DURÉE MOYENNE DES FORMATIONS PAR CHAMP DE FORMATION



*Champ : demandeurs d'emploi inscrits à France Travail.*

*Lecture : le champ de formation « Transport » regroupe 16,7% des entrées en formation au 4ème trimestre 2024. La durée moyenne des formations y est de 156 heures.*

*Note : Seuls les 20 premiers champs de formation sont présentés ici (soit 82,3% des entrées en formation).*

*Source : France travail, fichier des entrées en formation.*

## Les trois quarts des formations répondent à trois objectifs

Le principal objectif des formations est la certification, qui concerne **50%** des entrées en formation. Cet objectif affiche une durée moyenne de formation plus élevée que la moyenne (**458 heures**).

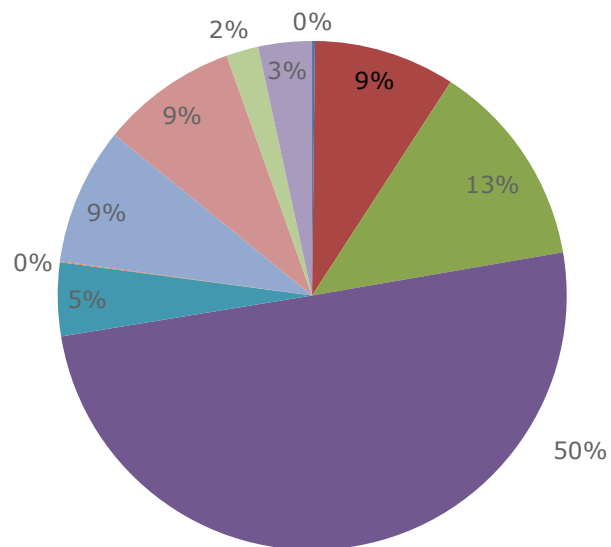
13% des entrées concerne l'adaptation au poste de travail. Pour une durée moyenne de 315 heures. L'aide à l'élaboration de projet professionnel suit avec 9% des entrées.

Selon l'objectif de chaque formation, les durées moyennes varient : de 121 heures pour la création d'entreprises à 458 heures pour la certification.

### GRAPHIQUE 5 :

#### PART ET DURÉE MOYENNE DES FORMATIONS PAR OBJECTIF DE FORMATION

- Non déterminé / . h
- (Re)mobilisation, aide à l'élaboration de projet professionnel / 232 h
- Adaptation poste travail POE / 315 h
- Certification / 458 h
- Création d'entreprise / 121 h
- Non concerné / 652 h
- Perfectionnement, élargissement des compétences / 132 h
- Professionnalisation / 417 h
- Préparation à la qualification / 153 h
- Remise à niveau, maîtrise des savoirs de base, initiation / 262 h



*Champ : demandeurs d'emploi inscrits à France Travail*  
*Source : France Travail, fichier des entrées en formation.*

### Les objectifs de formation

**Certification** : cette catégorie comprend l'ensemble des formations sanctionnées par les passages d'une certification (diplôme, titre, certificat de qualification professionnelle).

**Professionnalisation** : les objectifs des formations professionnalisantes sont très proches de ceux des formations certifiantes professionnelles, mais ces formations ne donnent lieu à aucun diplôme, titre ou certificat inscrit au RNCP.

**Pré-qualification** : cette catégorie comprend les formations qui préparent à l'entrée dans toute formation qualifiante (i.e. certifiante ou professionnalisante), quel que soit le niveau.

**Remise à niveau, maîtrise des savoirs de base, initiation** : il s'agit là de stages de remise à niveau ou d'initiation à des compétences ou techniques transversales à une large gamme de métiers.

**Mobilisation, aide à l'élaboration de projet professionnel** : cette catégorie rassemble l'ensemble des stages visant à analyser les perspectives d'orientation des stagiaires en tenant compte de leurs motivations, de leurs capacités professionnelles, ainsi que des difficultés sociales qu'ils ont éventuellement rencontrées.

**Perfectionnement, élargissement des compétences** : les formations de cette catégorie s'adressent à un public de personnes déjà opérationnelles dans leur activité professionnelle occupée ou recherchée, mais qui désirent approfondir leurs compétences ou acquérir des compétences supplémentaires.

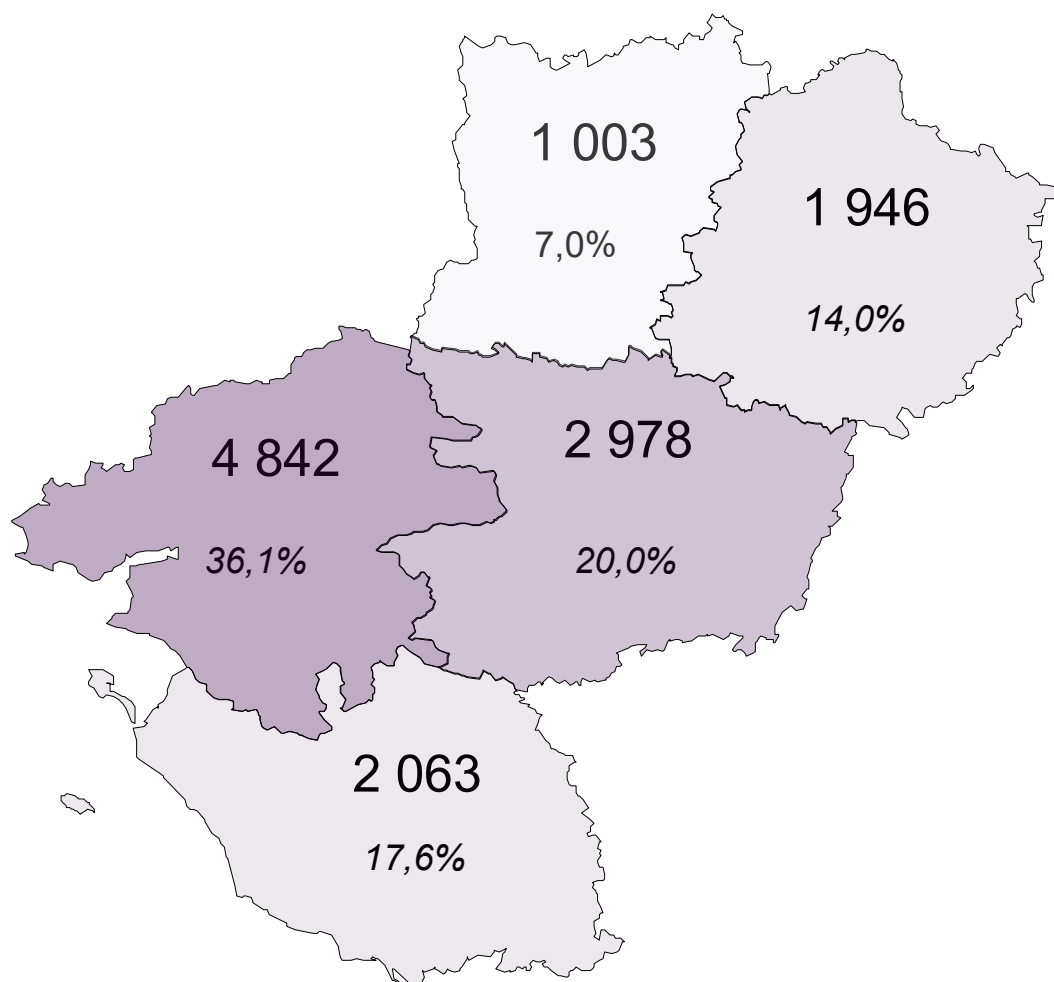
## Des formations concentrées en Loire-Atlantique

La répartition des entrées en formation suit la répartition habituelle observée sur les autres indicateurs socio-économiques.

La Loire-Atlantique comptabilise plus de **4 800** entrées en formations, soit **36,1%** du total régional.

Avec **7,0%** des entrées, la Mayenne compte **1 003** entrées en formation.

**CARTE 1 :**  
**RÉPARTITION DES ENTRÉES EN FORMATION PAR DÉPARTEMENT**



*Champ* : demandeurs d'emploi inscrits à France Travail.

*Source* : France Travail, fichier des entrées en formation.

# ENCADRÉ N°1

## Sources et définitions

Les données ici présentées sont calculées à partir du Fichier des entrées en formation de Pôle emploi. Ce fichier statistique est constitué à partir des deux types d'informations suivantes disponibles dans le système d'information opérationnel de Pôle emploi :

- les Attestations d'Entrée en Stage (AES) correspondant à une entrée dans un nouveau plan de formation.
- les transferts de demandeurs d'emploi en catégorie D d'inscription pour motif de formation sans AES.

## Les types de formation

Action de Formation Préalable au Recrutement (**AFPR**) et Préparation Opérationnelle à l'Emploi Individuelle (**POE individuelle**) : d'une durée maximale de 400 heures, ces formations permettent au demandeur d'emploi d'acquérir des compétences nécessaires pour occuper un emploi correspondant à une offre déposée par une entreprise à Pôle emploi. Le projet d'embauche de l'employeur détermine l'aide mobilisable : CDI ou contrat d'au moins 12 mois pour la POEI, contrat de 6 à moins de 12 mois pour l'AFPR.

Action de Formation Conventionnée (**AFC**) : l'action de formation conventionnée par Pôle emploi vise à développer les compétences des demandeurs d'emploi inscrits, en particulier ceux de faible niveau de qualification et/ou en reconversion, pour répondre aux besoins de recrutement des entreprises.

Aide Individuelle à la Formation (**AIF**) : elle est attribuée par Pôle emploi pour financer une formation professionnelle nécessaire au retour à l'emploi ou à la création d'entreprise lorsque les autres dispositifs ne peuvent être mobilisés.

Autre formation prescrite mais non financée par Pôle emploi : il s'agit principalement des formations financées par les Conseils régionaux et de la Préparation Opérationnelle à l'Emploi Collective, financée par les OPCO. La **POE collective** concerne les programmes conduisant à la découverte des métiers d'un secteur ou d'acquérir les compétences requises pour occuper des emplois correspondant à des besoins identifiés par un accord de branche. Au contraire de la POE individuelle, la POE collective n'est pas soumise à l'obligation d'un dépôt d'offre d'emploi préalable à la mise en oeuvre de la formation.

## La rémunération des demandeurs d'emploi en formation

Plusieurs dispositifs de rémunération existent pour les demandeurs d'emploi :

- Les demandeurs d'emploi ayant un droit ouvert à l'Allocation de retour à l'emploi (ARE) de l'Assurance chômage bénéficient pendant leur formation de l'ARE-Formation (**AREF**). D'un montant équivalent à l'ARE, celle-ci est versée dans la limite de la durée des droits restants. Si les droits ARE ne couvrent pas toute la durée de la formation, le DE peut être indemnisé après la fin de droits en Rémunération de Fin de Formation (RFF), si la formation est éligible à cette allocation, ou en ASS-F (Allocation de Solidarité Spécifique Formation) s'il satisfait aux conditions d'admission de l'ASS.

- Les demandeurs d'emploi non indemnisés avant l'entrée en formation peuvent, s'ils suivent une formation conventionnée par Pôle emploi, bénéficier de la Rémunération de Formation Pôle Emploi (**RFPE**). Le montant de celle-ci dépend de la durée de la formation et de la situation personnelle du demandeur d'emploi.

- Les demandeurs d'emploi en formation peuvent aussi, sous certaines conditions, bénéficier de rémunérations versées par les Conseils régionaux (Rémunération Publique de Stage - RPS ).

Directeurs de la publication :  
**Catherine ADNOT-MALLET – Jean-Marc VIOLEAU**

Responsable de la rédaction :  
**Vincent RAGOT**

Conception et réalisation :  
**Service SEE**

Contact : statsPDL@francetravail.fr

France Travail Pays de la Loire  
1 rue de la Cale Crucy  
44100 Nantes

